

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 18 SEPTEMBRE 2014

L'ordre du jour de ce CTL était bien mince, avec un seul point pour avis (la réorganisation du service Caisse des dépôts et consignations), deux procès verbaux à approuver, et, pour information, le bilan de la formation professionnelle et le diagnostic territorial de la DDFIP 66.

Grande nouveauté, la direction posait des questions diverses : avancement des travaux sur les sites d'Elné et Argelès , situation de l'accueil de la Côte Vermeille.

Un CTL de rentrée avec de nombreux sujets de mécontentement et des perspectives d'avenir compliquées : pour une direction résignée voire dépassée, cela suffisait. Le reste pouvait attendre.

Les services pourront ils attendre longtemps ?

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La réorganisation de la CDC préfigure notre proche avenir : des réorganisations et fermetures de services qui toucheront notre département

A ce titre **FO DGFIP66** considère que le préambule obligé de toutes ces réorganisations doit être un examen par le CHSCT avant une présentation en CTL : la prise en charge de l'humain est pour **FO DGFIP** essentielle a tout projet de restructuration. Il est malheureusement trop souvent la variable d'ajustement de la direction . Un examen en CHSCT est obligatoire et peut permettre à la direction de changer son approche de la situation.

FO DGFIP66 a ainsi refusé de se prononcer sur cette réorganisation avant que l'avis du CHSCT ne soit donné

**DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

Commencé par M. Métois en début d'année , actuellement à l'étude à Bercy le diagnostic territorial doit servir à établir, (justifier ?) , la démarche stratégique dans notre département . C'est sans surprise que nous y retrouvons tous les lieux communs : possibilité de réduire nos structures, demande des agents et des usagers de plus en plus de dématérialisation etc.,,,,,,

« *Quid novi sub sole ?* »

M Bresson réaffirme qu'il n'y pas de plan caché (en attendant les ordres de Bercy). Sa mission : la fermeture du CFP de Conflent, la réduction des permanences de Prats de Mollo et Bourg madame, terminer la fusion CDI-CDIF et traiter le CFP « orphelin » de Cabestany

FO DGFIP66 refuse de commenter ce document établi à charge par l'administration : elle même s'est bien gardé de le commenter.

Son inscription à l'ordre du jour du CTL suffisait largement au dialogue social avec les OS

Retrouvez tous les comptes rendus sur le site
<http://www.fo-dgfipsd.fr/066/>

FORMATION PROFESSIONNELLE

FO DGFIP66 a relevé la volonté de la direction de maintenir un bon niveau de formation mais qui se heurte à la réalité des services : évolution rapide de la législation fiscale et de l'environnement informatique, pression temporelle due aux charges de travail, manque de reconnaissance des formateurs, baisse des crédits de formation.

La vitalité de l'équipe locale de formation ne doit pas faire oublier ,les dangers de la régionalisation en matière de formation : elle va à l'encontre de la demande croissante de formation locale à la carte.

Le volume de la formation a diminué, et la complexité des chiffres entretient sciemment le flou sur leur réalité.

Cerise sur le gâteau, la simplification de l'outil informatique FDD en matière de frais de déplacement ,est telle ,que c'est presque un moyen de décourager les agents à suivre leurs formations à l'extérieur de leur service.

Serait-ce une source d'économie pour la direction si les agents renoncent a leurs remboursements ?

La eformation dédiée à cette application est notoirement insuffisante : la nouveauté de l'environnement désoriente les utilisateurs qui préfèrent contacter les deux gestionnaires FDD du département ,dont on soulignera la patience et le savoir faire.

FO DGFIP66 a demandé une formation pour l'examen de passage du grade de contrôleur de C2 en C1 : encore un examen crée par l'administration qui ne sert a rien si ce n'est restreindre les possibilité de passage au grade supérieur.

PONT DU 10 NOVEMBRE

Le 10 novembre prochaine les bureaux de la DGFIP seront fermés au public, mais les agents pourront venir travailler.

Pour les ponts naturels de 2015, la direction envisage une consultation dématérialisée de tout les agents suivant des modalités a définir.

FO DGFIP66 a toujours été favorable aux ponts naturels obligatoires. considérant qu'il n'était pas possible d'assurer ces jours là les missions de service Public avec très peu d'effectif. La solution retenue (fermeture au public et possibilité de travail) défendue par d'autres organisations syndicales, impose, dès l'instant ou une agent travaille dans une structure, à des agents qui ne le souhaitent pas, de venir malgré tout travailler.

Une minorité qui s'impose à la majorité....

ÉLECTIONS

Le 04 Décembre prochain auront lieu les élections professionnelles.

Le vote dit « à l'urne » ne se fera que sur les sites de plus de 60 agents. Les agents des autres sites voteront par la sacoche. Dès lors trois sites pourront voter le 4 décembre sur place : Côte Vermeille, Arago, et Escarguel.

PESV2

Si la situation s'améliore, de grosses collectivités sont en cours de passage au PESV2 (dématérialisation des flux et des pièces justificatives entre ordonnateurs et comptables par l'application Hélios), des retards sont constatés sur les petites communes.

Nous sommes au alentours de 20 % . L'objectif de 100 % au 31/12/2014 paraît bien compromis....

ACCUEIL DE PERPIGNAN COTE VERMEILLE

La réorganisation de l'accueil pose problème.

Le manque de communication sur le sujet, d'explications des décisions prises par la direction, n'a fait que détériorer la situation.

M Bresson a demandé de laisser un peu de temps au temps, et de revoir la situation si besoin.

CHACUN À SA PLACE

Contrairement à d'autres organisations syndicales, **FO DGFIP66** a toujours refusé de s'immiscer dans l'organisation interne du travail de chaque service : les syndicats n'ont pas vocation à organiser le travail, mais à veiller aux bonnes conditions de son exécution. Ces « intrusions » sont de nature à créer des conflits entre agents voire entre agents et encadrement. A chacun de prendre ses responsabilités dans le domaine qui lui incombe.

Ainsi, **FO DGFIP66** dénonce la tenue d'éventuels groupes de travail qui traiteraient de ces sujets, mais y assistera en qualité d'observateur, et sera particulièrement attentif à ce que les moyens suffisants soient donnés aux services pour fonctionner dans de bonnes conditions.

CDIF : CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE

Le CDIF sera démembré en trois sous services : un pôle évaluation foncière des locaux professionnels, un pôle topographique (plan et géomètre), une cellule foncière (particuliers, TF).

En aucun cas la cellule foncière ne sera éclatée dans les SIP, les leçons du recouvrement de l'impôt semblant avoir été retenues.

Enfin, la réforme mise en place sur les sites de Céret et Prades ne sera pas revue.

Vos représentants FO au CTL

Ariel SALA ariel.sala@dgfip.finances.gouv.fr

Frédéric FERRER frederic.ferree@dgfip.finances.gouv.fr

France LEROY france.leroy1@dgfip.finances.gouv.fr

Bernard MARTI bernard.marti@dgfip.finances.gouv.fr

Claude MICOLAU claudemicolau@dgfip.finances.gouv.fr

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
4 décembre 2014**

**PRIORITÉ
AUX AGENTS**



**FÉDÉRATION
DES FINANCES**

